



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 25 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>27/06/2024</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON) Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Sandrine SUTEAU Date de la convocation : 19 juin 2024
Délibération n°24.5.8	RESSOURCES HUMAINES <i>Pôle Enfance Jeunesse – Relais Petite Enfance - Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps complet</i>

Madame le Maire informe le Conseil que le responsable du Relais Petite Enfance, actuellement à temps complet (25h au RPE et 10h à l'école Hortense Tanvet) a demandé que son temps de travail soit diminué pour travailler à temps non complet sur la base de 31h par semaine uniquement au RPE, ce qui lui permettrait de proposer deux ateliers d'éveil supplémentaire par semaine aux assistantes maternelles et aux enfants.

L'augmentation du temps d'animation du relais petite enfance correspond à un besoin sachant que les ateliers d'éveil sont de plus en plus fréquentés.

S'agissant des activités réalisées à l'école Hortense Tanvet au niveau de la Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) et des ateliers informatiques, l'objectif est de recruter un nouvel agent pour assurer les mêmes missions.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire ;

Vu l'exposé présenté ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du CST en date du 13 juin 2024, quant à la suppression du poste,

Vu la présentation en Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **SUPPRIME** un emploi permanent de responsable du Relais Petite Enfance à temps complet de catégorie A, ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants,

► **CRÉE** simultanément, à compter du **1^{er} septembre 2024**, un emploi permanent de Responsable du Relais Petite Enfance à temps non complet (31/35^{ème}) de catégorie A, ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont inscrits au BP aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

